



AVIS PUBLIC

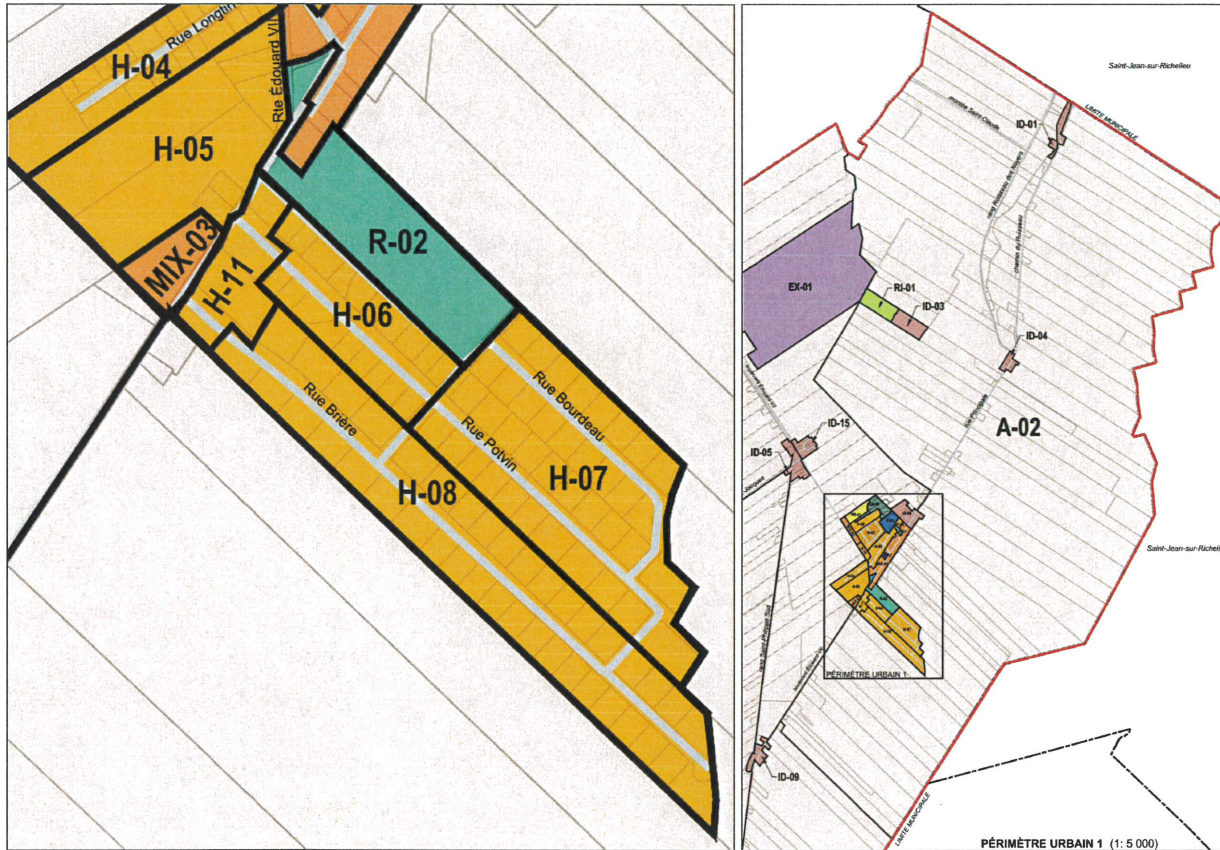
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1202-2021 intitulé « *Règlement numéro 1202-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Usages autorisés dans la zone H-11)* ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 1200-2018 afin de retirer dans la zone H-11 les classes d'usages d'habitations bifamiliales (H2), trifamiliales (H3) et multifamiliales (H4), de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales (H1) avec les modes d'implantation isolé et jumelé.
3. Le projet de règlement numéro 1202-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire concernant les personnes habiles à voter de la zone H-11 et de ses zones contiguës (MIX-03, H-05, H-06, H-08 et A-02). Voir croquis en page 2 du présent avis.
4. Une description détaillée du projet de règlement numéro 1202-2021 et des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:

[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
5. Le projet de règlement peut également être obtenu par courriel au amenagement@sjlm.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières d'ouverture (du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h).
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de commentaires public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 7 mai 2021.
 - Par courriel au : amenagement@sjlm.ca
 - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

CROQUIS DE LA ZONE H-11 ET DES ZONES CONTIGUES (MIX-03, H-05, H-06, H-08 et A-02)



Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste #203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur ce 22^e jour d'avril 2021.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière